



COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION
ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

Paris, le 22 février 2018

Contrats aidés : la commission de la culture, de l'éducation et de la communication préconise d'assurer aux petites associations une période de transition permettant une réduction progressive et planifiée du nombre des contrats aidés

Le mercredi 21 février, **Alain Dufaut** (Les Républicains - Vaucluse) et **Jacques-Bernard Magner** (Socialiste et républicain - Puy-de-Dôme) ont présenté à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, réunie sous la présidence de **Catherine Morin-Desailly** (Union centriste - Seine-Maritime), leur **rapport sur les conséquences de la baisse des contrats aidés dans le secteur associatif**.

Tout en reconnaissant que **le bilan du dispositif des contrats aidés est contrasté**, le rapport **s'inquiète du devenir des associations**, en particulier les plus petites, et de leur capacité à financer leurs activités à la suite de la réduction drastique du nombre de contrats aidés.

C'est la raison pour laquelle il propose **d'assurer aux petites associations une période de transition permettant la réduction progressive et planifiée du nombre des contrats aidés**. Concrètement, il suggère la création de 50 000 contrats aidés supplémentaires pour 2018 réservés aux petites associations de moins de cinq salariés, puis une réduction progressive de ce volume jusqu'en 2020.

Le rapport recommande également un **réexamen des relations entre l'État et les associations sur la base des deux principes suivants : la revue à la hausse de la tarification des prestations assumées par les associations et la modification de l'équilibre entre la commande publique et la subvention** en stabilisant cette dernière sous forme d'appui dans la durée aux missions et non à des projets particuliers.

Contact presse : Jean-Christian Labialle - 01 42 34 25 51